



Syndicat CGT ATOS Paris

Adjoints Techniques Ouvriers et Services

Situation désastreuse dans les collèges parisiens !

Une victoire qui en appelle d'autres !

Rétrospective d'une lutte.

Après le transfert des personnels techniques et de service des établissements scolaires auprès des collectivités territoriales en 2002 suite à la décentralisation (les collèges vers les départements et les lycées auprès des régions), rien n'a vraiment changé hormis pour certains où leurs collectivités leur octroient des primes.

En ce qui concerne les conditions de travail, les personnels n'ont rien à envier à l'éducation nationale lorsque celle-ci les gère. En effet le transfert s'est fait sur la même base de pénurie de postes et de moyens financiers

Prenons le cas de Paris où un peu plus de 740 Adjoints Techniques (ex TOS) exercent tant bien que mal sur la capitale. S'ajoutent 40 contractuels qui sont déplacés dans les 110 collèges en fonction des remplacements pour pallier les arrêts de travail.

Malheureusement le département de Paris ne répond pas aux besoins du service public dans les collèges.

Le collège Pierre Mendès France dans le 20^{ème} arrondissement subit comme d'autre établissement le résultat des choix politiques du Maire de Paris.

En deux ans, la suppression de deux postes d'agent de service pénalise les conditions de travail des personnels qui subissent de plein fouet les surcharges de travail du également aux absences non remplacées.

Suite à un ras le bol général grandissant de semaines en semaines, alors que seul le poste d'accueil est remplacé partiellement sur l'équivalent de 37 heures, et face à un nombre important d'arrêt maladie et

d'accident du travail, les personnels technique (cuisine et maintenance) et de service ont déposé plusieurs arrêt de travail d'une heure entre midi et treize heures à partir du lundi 18 janvier dernier. Entre temps, fatigués de supporter ces conditions de travail exécrables, les derniers agents restants sur 11, ont été en arrêt eux aussi.

Face à cette situation exceptionnelle, la direction des affaires scolaires de la ville de Paris a déplacé quatre contractuels durant quatre jours dans le collège Mendès France.

A la reprise du travail d'une partie du personnel de service, un seul des quatre contractuels devait rester maintenu sur les quatre.... dès le 19...

Les personnels ont décidé le 18 janvier devant la non prise en compte de leurs revendications par la ville de Paris, de poursuivre leur lutte avec le soutien de leurs organisations syndicales l'UNSA Dasco et la CGT-ATOS en **accentuant leur mouvement de grève en observant deux heures de grève tous les jours** (sauf les mercredis) entre 11H30 et 13H30 à compter du lundi 25 janvier.

Face à l'unanimité des personnels ATC du collège d'amplifier la lutte, la Direction des Affaires Scolaires de la ville de Paris a maintenu les quatre contractuels ! ! !

Ils réclament le remplacement d'une collègue en arrêt maladie jusqu'au 16 février et le maintien du remplacement d'un second collègue en arrêt également jusqu'au 21 du même mois.

Une information écrite de l'intersyndicale destinée aux parents d'élèves a été rédigée par les deux syndicats.

Les assemblées générales des personnels techniques et de service en grève ont permis de déterminer les suites à donner face au refus de la ville de Paris de répondre favorablement à leurs revendications, à savoir :

Contacter la presse régionale pour informer les citoyens parisiens,

Rencontrer les enseignants du collège pour les solliciter à intervenir auprès du Maire de Paris. Ce qui a été fait le jour même.

Une motion sera rédigée par tous les professeurs et envoyée à Monsieur DELANOË.

Un premier contact téléphonique a été pris avec la fédération des parents d'élèves présente au conseil d'administration. Ceci a permis d'expliquer les revendications réclamées et d'obtenir le soutien total de la FCPE qui va de son côté en informer les parents d'élèves.

Par ce mouvement parti d'un ras le bol général qui s'est accumulé de mois en mois devant l'irresponsabilité des politiques de la ville de Paris, les personnels ont démontré leur détermination en restant unis. Ce qui a permis que leurs organisations syndicales obtiennent une seconde audience demandée auprès de la DASCO le vendredi 22 janvier pour faire valoir leurs revendications.

Après un débat courtois et franc où chacun a pu donner son avis, l'UNSA et la CGT ont tenu à préciser le côté inflexible des personnels prêt à accentuer leur mouvement.

Face à cette détermination, l'administration territoriale a fini par lâcher les deux contractuels réclamés.

Réunis en assemblée générale ce même jour, les personnels ont décidés de suspendre leur mouvement et non le stopper. **Au cas où**

La détermination de toutes et tous, le soutien des deux organisations syndicales, la CGT-ATOS et l'UNSA Dasco, et leurs démarches auprès des enseignants, de la FCPE, a permis de gagner sur le remplacement des arrêts de travail.

Le tous ensemble reste bien d'actualité quoiqu'on puisse en dire.

Bruno BEAUFILS
CGT-ATOS 75

Intervention liminaire au CTP Dasco du 01.02.10

Après le transfert des personnels techniques et de service des établissements scolaires auprès des collectivités territoriales en 2002 suite à la décentralisation, rien n'a vraiment changé.

En ce qui concerne les conditions de travail, les personnels n'ont rien à envier à l'éducation nationale lorsque celle-ci les gère. En effet le transfert s'est fait sur la même base de pénurie de postes et de moyens financiers.

A Paris, un peu plus de 740 Adjoints Techniques (ex TOS) exercent tant bien que mal sur la capitale. S'ajoutent 40 contractuels qui sont déplacés dans les 110 collèges en fonction des remplacements pour pallier les arrêts de travail. Ce qui donne 36 % de remplacement possibles sur les collèges de la ville.

La collectivité départementale ne répond pas aux besoins du service public dans les collèges parisiens !

Le collège Pierre Mendès France dans le 20^{ème} arrondissement subit comme d'autre établissement le résultat des choix politiques qui ne répondent pas du tout aux besoins des personnels et des usagers.

En deux ans, la suppression de deux postes d'agent de service pénalise les conditions de travail des personnels qui subissent de plein fouet les surcharges de travail du également aux absences maladie, accident et syndicales non remplacées.

Suite à un ras le bol général grandissant de semaines en semaines, alors que seul le poste d'accueil est remplacé partiellement sur l'équivalent de 37 heures, et face à un nombre important d'arrêt maladie et d'accident du travail, le personnel technique (cuisine et maintenance) et de service a déposé plusieurs

arrêt de travail d'une heure entre midi et treize heures à partir du lundi 18 janvier dernier puis de deux heures sur le même créneau dès le 25 du même mois jusqu'au 19 février.

Face à l'unanimité des personnels ATC du collège d'amplifier la lutte qui réclament le remplacement d'une collègue en arrêt maladie jusqu'au 16 février et le maintien du remplacement d'un second collègue en arrêt également jusqu'au 21 du même mois, l'administration a fini par accepter de maintenir deux contractuels.

La détermination de toutes et tous dans ce mouvement de mécontentement, le soutien des deux organisations syndicales, la CGT-ATOS et l'UNSA Dasco, et leurs démarches auprès des enseignants, de la FCPE, a permis de gagner sur le remplacement des arrêts de travail.

Madame la présidente nous réclamons que la collectivité départementale de la ville de Paris donne les moyens nécessaires en terme de postes suffisants pour que les personnels ATC puissent travailler dans des conditions optimum et ainsi préserver leur santé physique et psychologique. Seule une réelle politique ambitieuse garantira l'assurance d'un service public correct pour l'intérêt des usagers. Ce qui est loin d'être le cas !

Je vous remercie.

Bruno BEAUFILS
CGT-ATOS 75